



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MEUSE

CABINET

Affaire suivie par : Nathalie LAREPE
Chargée de Communication Interministérielle
Tél. : 03.29.77.55.64
Nathalie.larepe@meuse.gouv.fr

Bar-le Duc, le 22 avril 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Présence avérée du Loup en Meuse

Les premières attaques sur troupeaux domestiques constatées en octobre 2013 dans le sud du département de la Meuse ont rappelé les prédatons enregistrées dans la plaine des Vosges, secteur considéré depuis 2012 comme zone de présence permanente du Loup.

Les indices relevés sur les victimes par les services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT) décrivaient un tableau clinique de type loup et les conclusions techniques retenues pour ces dommages ont été formulées selon les termes « loup non-exclu ».

Dès lors, la procédure d'indemnisation des dommages de prédation aux troupeaux domestiques s'est mise en œuvre.

En parallèle, des crédits d'urgence ont été utilisés par la DDT pour l'achat de clôtures électriques destinées à la protection des troupeaux. Dans ce cadre, un premier dispositif de protection a été mis à disposition d'un éleveur en décembre 2013 dans le sud du département.

Compte tenu de la suspicion de la colonisation du département par un loup, Mme Isabelle DILHAC, Préfète de la Meuse, a réuni le 9 janvier 2014 une « cellule de veille loup » afin d'initier la déclinaison locale du Plan National Loup.

Dans le prolongement de cette réunion, une étude sur la vulnérabilité du système pastoral à la prédation du loup en Meuse a été lancée. Les conclusions de cette étude, menée en partenariat avec les représentants agricoles, définiront les actions proposées pour limiter l'impact du prédateur.

Depuis le début de l'année, d'autres attaques sur ovins ont été relevées avec une recrudescence des prédatons constatées sur les communes de Nicey-sur-Aire et Ville-devant-Belrain. Cette situation a amené les services de l'État à mobiliser une nouvelle fois un dispositif de protection et à concentrer la surveillance sur ce secteur particulièrement impacté.

Ainsi, la pose de pièges photographiques a permis à l'ONCFS d'identifier formellement l'animal, le 18 avril dernier, et de confirmer la présence d'un loup (*Canis lupus*) sur le territoire du département de la Meuse.

Depuis, le loup s'est une nouvelle fois attaqué aux ovins sur la commune de Baudremont.

Dans le même temps, des opérations d'effarouchement ont été engagées par les lieutenants de loupeterie aux abords des élevages protégés dans les conditions et les limites accordées par la réglementation pour déroger au statut d'espèce strictement protégée du loup.

À ce jour, nous recensons 13 attaques exclusivement sur troupeaux ovins, totalisant une trentaine de victimes, pour un montant indemnisé de 5 000 €.

La Préfète,

Isabelle DILHAC